



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DRÔME) du 24 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2019

Présents : *Mesdames* : Monique ALLEGRE, Nadine DONNEAUD, Véronique ROUSSIN, Marie-Hélène SOUPRE

Messieurs : Gérard BARRIERE, Denis DIEMUNSCH, Marc GASSER, Norbert PERRIN

Absents excusés : Marcelle BOISSIER a donné pouvoir à Nadine DONNEAUD, Alain GELIFIER a donné pouvoir à Gérard BARRIERE, Gilles SARACCO a donné pouvoir à Marc GASSER

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Norbert PERRIN est désigné secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
<u>Prix du ticket de cantine : participation de la commune</u>	11	0	0	PLEIN SUD RESTAURATION indique le prix du repas pour la rentrée prochaine à 3.08 €TTC, soit 1,5% d'augmentation (3,04 € cette année). Le Conseil décide de prendre en charge la moitié de l'augmentation en participant au cout du repas à hauteur de <u>0,64 €</u> (au lieu de 0,62 € actuellement), ce qui ramènerait le cout du repas pour les parents à 2,44 €.
<u>Règlement intérieur du restaurant scolaire</u>	11	0	0	Le règlement intérieur de l'année scolaire 2019-2020 intègre le nouveau tarif du repas décidé précédemment et quelques modifications sur la forme. Le Conseil valide à l'unanimité les modifications du règlement intérieur du restaurant scolaire.
<u>Prix du périscolaire / garderie</u>	11	0	0	Le Conseil décide de maintenir les tarifs de cette année, soit 80 € l'abonnement trimestriel et 2,50 € le ticket à l'unité matin OU soir.
<u>Etude complémentaire du Schéma Directeur de l'Assainissement</u>	11	0	0	Une pollution des forage/ captage de Pré JARNIER, gérés par le Syndicat des Eaux de Valaurie-Roussas nécessite de faire des recherches sur l'origine de cette pollution. En complément du schéma directeur déjà engagé, la réalisation du diagnostic de notre réseau assainissement et des contrôles de l'état de certains tronçons et de nos déversoirs d'orage se sont avérés nécessaires. Le Conseil autorise les compléments d'étude par NALDEO : - faire « le diagnostic de notre réseau Assainissement » pour un montant de 12 975 € HT, - vérifier l'état du déversoir d'orage route de Chantemerle, par coloration, pour un montant de 4 800 € HT



OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
<u>Etude complémentaire du Schéma Directeur de l'Assainissement (suite)</u>				Une demande de subventions a été faite auprès du Département et de l'Agence de l'Eau, qui devrait couvrir 80 % du coût HT global.
<u>Paiement de dommages suite à infraction</u>	11	0	0	L'ONF a verbalisé pour le compte de la commune un contrevenant déposant des déchets verts en grand nombre sur des bois communaux. La personne est redevable de dommages et intérêts envers la commune d'un montant de 492 €, correspondant au coût de ramassage et du traitement de ces déchets. Le Conseil accepte le chèque de 492 €
<u>Conventions avec un avocat</u>	9	0	2	Deux litiges avec des administrés nécessitent l'assistance de notre avocat du cabinet Hélios, pour défendre nos intérêts, par l'envoi d'un courrier argumenté et éviter un éventuel contentieux. Le coût de la prestation pour chaque affaire : - rédaction d'un courrier = 400 €HT - <u>si contentieux</u> , procédure écrite devant le Tribunal Administratif = 3 000 €HT Le Conseil autorise majoritairement Madame le Maire à signer une convention avec HELIOS AVOCATS pour l'affaire « CATANIA » et une convention avec HELIOS pour l'affaire « CHAPPUIS ». Une 3 ^{ème} affaire avec recours auprès du Tribunal Administratif est également engagée contre une décision de l'Etat (Permis de Construire refusé) et par voie de conséquence contre la Commune. A suivre...
<u>Virements de crédits</u>	11	0	0	BUDGET « COMMUNE » <u>- INVESTISSEMENT :</u> - <u>recettes</u> : 111 € de taxe aménagement supplémentaire - <u>dépenses</u> : 1 947 € (alarme extérieure pour l'école, protection anti-pince doigts pour la porte du périscolaire, mobilier urbain pour aire de jeux et place de la Paix) ➔ 1 836€ déduits de la réserve d'investissement du budget primitif <u>- FONCTIONNEMENT :</u> - <u>recettes</u> : 1 329 € (versement d'Indemnités Journalières, supplément de dotations diverses) - <u>dépenses</u> : 3 448 € (décision de réfection totale du toit périscolaire, analyse de 4 parcelles en « biens vacants ») ➔ 2 119 € déduits de la réserve de fonctionnement du budget Le Conseil valide ces virements de Crédits sur le budget de la Commune.



OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
<u>Virements de crédits (suite)</u>	11	0	0	BUDGET « EAU-ASSAINISSEMENT » - <u>INVESTISSEMENT</u> : - dépenses : 11 220 € (complément d'étude : Diagnostic du réseau assainissement) dont 2 720 € pris sur un Reste à Réaliser du Budget primitif → 2 720 € déduits de la réserve d'investissement du budget Le Conseil valide ces virements de crédits sur le budget « Eau/ Assainissement ».

La séance est levée à 20h20.

Prochaine réunion du Conseil municipal le **lundi 22 juillet 2019** à 18h00,

Le Maire
Marie-Hélène SOUPRE

